artopex

PROCÉDURE TISSU C.O.M.

Avant de soumettre une commande, il est important de vous informer auprès de votre Agent Expérience Client si le tissu choisi est testé et approuvé pour l'utilisation que vous souhaitez en faire.

Tissu testé et approuvé

Vous pouvez soumettre un bon de commande

Les tissus C.O.M. doivent être envoyés **prépayer** et **exempt de frais de douanes** à l'adresse suivante :

Artopex
Att : ***nom de l'Agent Expérience Client***
800 rue Vadnais
Granby, QC
J2J 1A7

*****Votre # de B.C. ou # de commande Artopex doit figurer sur le bon d'expédition. Important de fournir le numéro de suivi à votre Agent Expérience Client*****

L'expéditeur se doit de fournir le **certificat d'origine** ainsi que la **facture** indiquant la valeur des items envoyés, sans quoi le colis risque d'être retenu aux douanes.

L'expéditeur doit utiliser son propre courtier en douanes pour le dédouanement.
Veuillez communiquer avec votre Agent Expérience Client pour toutes questions.
Prendre note que tous les frais encourus reliés au dédouanement seront chargés à votre compte.

Tissu non testé

Faire parvenir un échantillon de format 12'' x 12'' à l'attention de votre Agent Expérience Client à l'adresse suivante :

Artopex
Att : ***nom de l'Agent Expérience Client***
800 rue Vadnais
Granby, QC
J2J 1A7

*****Important de préciser si le tissu sera utilisé pour des panneaux ou des chaises *****

Votre Agent Expérience Client communiquera avec vous dès que le résultat des tests sera disponible.

Approuvé

Vous pouvez soumettre un bon de commande en suivant la procédure de gauche.

Refusé

Vous devez faire une nouvelle sélection de tissu.

Tissu testé et refusé

Vous devez faire une nouvelle sélection de tissu.

IMPORTANT: Aucune commande ne sera procédée avant la réception du tissu C.O.M.